MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE UNITE DE FORMATION

FAUNE SAUVAGE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE: 131300U21D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION: 101

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

FAUNE SAUVAGE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socioéconomiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- de reconnaître les différentes espèces animales ;
- de décrire leurs exigences biologiques et écologiques en vue, ultérieurement, de pouvoir gérer leur population et leur habitat.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- effectuer des opérations (additions, soustractions, multiplications et divisions) de nombres décimaux limités et de fractions, en utilisant judicieusement les propriétés des opérations et en respectant leurs priorités :
- ◆ calculer une puissance entière ou la racine carrée positive d'un nombre positif (naturel, décimal ou fractionnaire) au moyen de la calculatrice;
- résoudre des équations du premier degré des types ax = b, x+a = b, ax + b = c et vérifier si un nombre est solution d'une équation du premier degré;
- ♦ transformer une formule simple (périmètre, aire, volume, ...) de manière à expliciter une grandeur qui s'y trouve ;
- placer un point dont on donne l'abscisse sur une droite graduée, dont on donne la coordonnée dans un graphique cartésien et inversement, lire cette abscisse ou cette coordonnée;
- opérer sur des grandeurs (mesures de longueur, de surface, de volume, de temps, d'angle,), en effectuant, si nécessaire, des transformations d'unités de mesure ;
- ◆ calculer le périmètre, l'aire ou une dimension d'un triangle, d'un quadrilatère régulier, d'un cercle / disque, ...

- calculer l'aire latérale ou totale et le volume de solides usuels ;
- reconnaître si deux grandeurs sont proportionnelles, construire un tableau et un graphique mettant en relation différentes valeurs de ces grandeurs;
- lire et comprendre :
 - un message simple lié à la vie quotidienne, pour y retrouver des informations explicites,
 - des informations contenues dans des ouvrages de référence ;
- s'exprimer oralement et par écrit :
 - rédiger un message simple mais clair et à la structure correcte ;
 - écrire, sous la dictée, un message d'un niveau de langue courant d'au moins dix lignes, respectant les principales règles d'orthographe;
 - · s'exprimer clairement à l'oral.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

C2D ou CESI

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes
Connaissance de la faune	CT	В	48
3. 2. Part d'autonomie		P	12
Total des périodes			60

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

- ◆ de s'exercer à la classification des espèces étudiées (Embranchement, Classe, Ordre et éventuellement Famille);
- de reconnaître, à leurs différents stades de développement :
 - les espèces de gibiers,
 - les principales espèces protégées par la loi,
 - les principales espèces nuisibles ;
- ♦ d'identifier, pour chacune de ces espèces, leurs particularités morphologiques et leurs exigences biologiques et écologiques.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

- d'identifier et de classer de façon justifiée des espèces choisies parmi les espèces de gibier, les espèces protégées par la loi, les espèces nuisibles;
- de décrire leurs exigences biologiques et écologiques.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- du niveau de pertinence des justifications,
- du degré d'exhaustivité dans la citation des exigences,
- du niveau de pertinence dans l'utilisation des termes scientifiques.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.